



AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Que lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2021, le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham, a adopté le règlement suivant :

Règlement 366-2021 – relatif à l’entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 1363, rue Notre-Dame-de-Lourdes, de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 15h00 du lundi au jeudi.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 8 décembre 2021.

Sylvie Viens
Directrice générale